Bordereau

124-2025 Délégation S Trompette EBAIL

Signataire	Date	Annotation
Adelaide AUDIBERT, Secrétariat de Direction	11/07/2025 15:40	**Action : Démarrage**
Marc BRUANT, Directeur Général	15/07/2025 12:15	**Action : Signature** Certificat au nom de MARC BRUANT ID (CENTRE REGIONAL OEUVRES UNIV SCOLAIRES), émis par Certigna Identity CA, valide du 15/07/2025 02:00:00 au 15/07/2026 01:59:59.
Secrétariat de Direction		**Action : Visa**
Secrétariat de Direction		**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : RECRUTEMENT-MOBILITE // Délégation Signature

Propriétés spécifiques :

- prerecrutement : false

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Aix-Marseille Avignon

MB/AAP n° 124 /2025

LE DIRECTEUR DU C.R.O.U.S. D'AIX-MARSEILLE AVIGNON

VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016, relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'article R822-13 du code de l'éducation ;

VU le décret n°2012-1246 du 07.11.2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique ;

VU le code de l'éducation, et notamment l'article R822-13 ;

VU l'arrêté ministériel du 7 février 2019 nommant Monsieur Marc BRUANT au poste de Directeur Général du CROUS d'Aix-Marseille à compter du 01 mars 2019 pour une première période de quatre ans.

VU l'arrêté du 17 février 2023 portant renouvellement de Monsieur Marc BRUANT dans l'emploi de directeur général du CROUS d'Aix-Marseille pour une période de quatre ans à compter du 1er mars 2023.

D E C I D E

1°/ Délégation est donnée à

Sandrine TROMPETTE
Adjointe DSI

pour signer toutes les pièces et documents concernant les dossiers locatifs des résidences du CROUS de l'Académie d'Aix Marseille.

2°/ Conformément à la réglementation la présente délégation est accordée exclusivement à la personne désignée à l'article 1 ci-dessus.

3°/ La présente délégation est valable à compter de la signature et prend fin automatiquement à la date où l'intéressé(e) cesse d'occuper les fonctions pour lesquelles la présente délégation est établie.

4°/ La présente délégation abroge toute délégation antérieure dont aurait bénéficié l'intéressé(e).

Fait à Aix-en-Provence,



Marc BRUANT
Directeur Général
15 juil. 2025

Marc BRUANT
Directeur Général
du C.R.O.U.S. d'Aix-Marseille Avignon

La présente est opposable aux tiers à compter de la date de publication.
Délais et voies de recours : *en application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du directeur général du Crous et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.*